

FICHE D'INSCRIPTION
ATELIERS DE MUSIQUES ET DANSES DU MONDE 2010 - 2011
A renvoyer à WORLD MUSIC PRODUCTION avec une photo svp

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Portable..... Email (en MAJUSCULES)

Date de Naissance..... Profession.....

Personne à prévenir en cas de problème / Représentant légal pour les mineurs :

Nom : Téléphone :

INSCRIPTION ATELIERS DE DANSE 2010 - 2011

Danse africaine	<input type="checkbox"/>	Samedi 13h –14h30, Point Ephémère
Danse afro brésilienne	<input type="checkbox"/>	Samedi 14h30 –16h00, Point Ephémère
Danse percussions afro brésiennes (batucada)	<input type="checkbox"/>	Samedi 15h00 –17h00, salle à définir

Qu'attendez-vous de cet atelier ?.....

Règlement :

Il est possible de régler votre inscription en 4 fois mais vous devez joindre tous vos chèques (datés du jour d'inscription) lors du dépôt du dossier, pour valider votre inscription.

Nombre de chèques : 1 2 3 4

Mois d'encaissement et montants (si le règlement est fait en plusieurs chèques) :

1/ Mois :...../Montant :€ 2/Mois :...../Montant :€

3/ Mois :...../Montant :€ 4/ Mois :...../Montant :€

- Je déclare être en condition physique pour suivre les ateliers auxquels je m'inscris et joins un **certificat médical** pour les activités physiques
- J'autorise mon enfant mineur à participer aux ateliers auxquels il est inscrit

2 – Adhésion à l'Association World Music :

- Je déclare adhérer à l'association WORLD MUSIC PRODUCTION pour l'exercice 2010-2011 et verse le règlement correspondant de _____ € (voir grille tarifaire)
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et en accepter les règles
- J'accepte que mes coordonnées soient conservées dans le fichier de l'Association

Fait àle Signature :

Les ateliers de danse se déroulent :

Point Éphémère

Salle de danse

200 Quai de Valmy

75010 PARIS

M° Jaurès, Louis Blanc, Bus L 26



TARIF ATELIERS 2010 - 2011

Cours d'essai (montant déduit de l'abonnement en cas d'inscription)	008,00 €
Cours à l'unité	012,00 €
Carte de 10 ateliers (Valable 4 mois, cotisation annuelle de 20 € en sus)	100,00 €
Abonnement annuel	350,00 €*
Abonnement semestriel (de sept à janvier et de février à juin)	200,00 €*

REPRISE DES COURS LE 25 SEPTEMBRE 2010 !

**Tarif assurance et adhésion de 20 € incluses*

Réduction de 10% pour :

- les étudiants, - 26 ans et demandeurs d'emploi ;

- toute inscription avant le 30 septembre 2010 pour les nouveaux adhérents

- toute inscription avant le 30 juillet 2010 pour les adhérents 2009 - 2010

Possibilité de règlement en 4 fois

Chèques vacances et coupons Sport ANCV acceptés

Association World Music Production, 72, rue Saint Blaise, 75020 PARIS

APE : 9001Z - SIRET: 504 470 337 00016

Tel : + 06 10 65 26 15 ; Fax : 01 79 75 53 51

E-mail : info@worldmusicproduction.org ; Site : www.worldmusicproduction.org

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Inscriptions

Le dossier d'inscription : fiche d'inscription remplie, photo d'identité et participation aux frais (PAF) devra être complet à la deuxième séance. Il est à renvoyer par courrier au siège de l'Association : World Music Production, 72 rue Saint Blaise, 75020 PARIS

Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription peuvent participer aux ateliers

Article 2 : Horaires

Chaque participant est tenu de respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours. Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être repris par un adulte à la fin de la séance. Les mineurs étant dans l'obligation de quitter un entraînement ou une représentation avant sa fin devront fournir une décharge des parents ou être accompagnés par une personne majeure.

Article 3 : Locaux et matériel

Chaque participant est responsable des locaux et du matériel mis à disposition. Il devra veiller à leur respect et à leur bon ordre.

Article 4 : Accès aux cours

L'accès aux salles de cours est réservé aux membres inscrits pour la saison

Article 5 : Vol, pertes et fracas

L'Association ne sera en aucun cas responsable des vols, pertes et fracas commis dans la salle ou dans les vestiaires. Il est demandé aux participants de ne pas se munir d'objets fragiles ou de valeur.

Article 6 : Interdictions

Il est strictement interdit de fumer et de manger ; d'introduire ou porter des armes ou objets/produits dangereux et/ou illicites ; d'introduire ou consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants dans les salles de cours mises à la disposition de World Music Production

Article 7 : Enseignements

Les cours sont sous la responsabilité d'un enseignement représentant de l'Association. Tout participant doit suivre ses instructions. Le rangement du local et du matériel font partie de la séance. Une tenue adaptée à la pratique de l'activité est exigée

Article 8 : Représentations

Toute personne participant à des représentations publiques avec l'Association devra utiliser une tenue conforme aux normes établies par son enseignant aux couleurs de l'Association

Il est possible que vous soyez photographié, filmé ou enregistré dans le cadre de ces représentations. World Music Production pourra utiliser ces images pour promouvoir ses activités. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de votre part

Article 9 : Sécurité

Il est interdit aux participants d'utiliser les salles de cours en dehors des horaires attribuées à l'Association. Hormis l'exclusion et l'expulsion immédiate des intéressés, l'Association déclinera toute responsabilité en cas d'accident.

Par ailleurs, aucun exercice ne peut être pratiqué sans l'autorisation d'un enseignant

Article 10 : Annulation et changement de cours

Par World Music:

Nous nous réservons le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est inférieur à 10 personnes pendant quatre semaines consécutives. Dans ce cas, les remboursements seront calculés au pro rata temporis pour les forfaits annuels et sur la base des cours non utilisés pour les cartes de 10 cours.

Par l'élève:

Toute inscription est définitive, sauf dans les cas suivants:

- a) Impossibilité d'assister aux cours pour raison médicale pendant plus de huit semaines consécutives*
- b) Déménagement en dehors la région parisienne*

Les remboursements dans les cas précités seront effectués sur simple demande, dès réception des justificatifs